



# DÉLIBÉRATION

## du 7 novembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <del>9 NOV. 2023</del> Publiée, le <del>13 NOV. 2023</del> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO). <u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Agnès LEMARIE <u>Date de la convocation</u> : 31 octobre 2023
Délibération n°23.7.2	<b>FINANCES</b> <i>Fixation des tarifs des terrains communaux en fermage pour 2023</i>

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune loue des terres dont elle n'a pas l'usage immédiat (réserves foncières pour projets d'équipements ou d'infrastructures) à des agriculteurs.

**Chaque année, en fonction des indices communiqués par la Chambre d'Agriculture, il convient :**

- **D'établir le montant des fermages dus par chaque locataire et émettre les titres correspondants ;**
- **De régulariser les surfaces réellement louées en fonction de l'évolution des projets communaux.**

La progression de l'indice national des fermages pour 2023 est **POSITIVE** et s'établit à **+ 5,63 %** (pour mémoire = +3.55 % en 2022).

Le montant des fermages dus au titre de 2023 pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023 sont donc recalculés comme suit :

	Surface	Prix/ha 2022	% variation	Prix/ha 2023	TOTAL FERMAGE
GAEC DE LA RAMEE	1,4994	90,16 €	+ 5,63%	95,24 €	<b>142,80 €</b>
GAEC DES MARES	8,2771	109,02 €	+ 5,63%	115,16 €	<b>953,19 €</b>
GAEC DU PICQUIAU	2,0050	109,02 €	+ 5,63%	115,16 €	<b>230,90 €</b>
GAEC DU BOIS PASTEUR	15,782	101,30 €	+ 5,63%	107,00 €	<b>1 688.67 €</b>
GAEC DES 3 HORIZONS	1,132	109,02 €	+ 5,63%	115,16 €	<b>130,36 €</b>
SCEA SUTEAU	5,856	105,67 €	+ 5,63%	111,62 €	<b>653,65 €</b>
				Pour mémoire le montant de 2022 : 3 597.08€	<b>3 799,57 €</b>

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 1<sup>er</sup> alinéa ;**  
**Considérant la présentation en commission des finances le 24 octobre 2023 ;**

*Sandrine SUTEAU ne prenant pas part à la délibération,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à émettre les titres de recettes à chaque GAEC ou SCEA cité ci-dessus, correspondants à une somme totale 3 799,57 € à percevoir pour l'exploitation de parcelles communales ;
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Agnès LEMARIÉ  
Secrétaire de séance



Le Maire,  
Nadine YOU

